

21 & 22 MARS 2023

**Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, (UPEC)
(dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),**

- VU** le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 et suivants, L719-1 et suivants, L953 -2, R712 -1 à R712-8 et D 719-1 à D 719-40 ;
- VU** le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration en date du 7 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** la décision cadre en date du 4 février 2022 portant sur les modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins institués pour les élections des représentants des usagers au sein de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;
- VU** l'avis du Comité électoral consultatif en date du 10 février 2023 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les opérations électorales en vue du renouvellement complet des représentants du collège des usagers se dérouleront selon le calendrier suivant :

Affichage des listes électorales	Au plus tard le mardi 28 février 2023
Date butoir de réception des candidatures et, le cas échéant, des professions de foi	Au plus tard le mardi 7 mars 2023 à 16h00
Séance du comité électoral consultatif en cas d'inéligibilité	Au plus tard le vendredi 10 mars 2023
Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales pour les usagers dont l'inscription sur les listes n'est pas automatique mais subordonnée à une demande leur part	Au plus tard le lundi 13 mars 2023
Scellement de l'urne	Le lundi 20 mars 2023 à 14h00
PÉRIODE DE VOTE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE :	
DU MARDI 21 MARS 2023, 10 HEURES 00 AU MERCREDI 22 MARS 2023, 16 HEURES 00	
Clôture des opérations de vote, dépouillement	Mercredi 22 mars 2023
Proclamation des résultats	Au plus tard le Vendredi 24 mars 2023
Ouverture de la période de recours contentieux	A compter de la proclamation des résultats
Délai de recours devant la CCOE	Dans les 5 jours à compter de la date d'affichage des résultats

**Étudiantes et étudiants,
Votez
en ligne,**

pour vos représentantes, représentants
aux Conseils centraux de l'Université



21 & 22 MARS 2023

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services, Monsieur Frédéric Dehan, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 13 février 2023

Le Président de l'Université

Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

**Etudiantes et étudiants,
Votez
en ligne,**

pour vos représentantes, représentants
aux Conseils centraux de l'Université

